

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 22 octobre 2019  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

**2019-28** : DECIDE d'admettre en non-valeur, à la demande de M. le Trésorier Principal d'Agen Municipale, une créance irrécouvrable d'un montant de 28 €.

**2019-29** : DECIDE de verser à l'association « les petites coccinelles » le solde de la subvention d'aide au fonctionnement de la micro-crèche versée par la CAF de Lot-et-Garonne, soit 3 243 € pour l'année 2019, conformément à la prestation Enfance et Jeunesse.

**2019-30** : DECIDE d'attribuer à l'association des parents d'élèves de l'école de ST PIERRE DE CLAIRAC une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 475 € au titre de la participation de la commune au financement du voyage scolaire à PARIS, du 2 au 4 juin 2020, des élèves de la classe du cycle III.

**2019-31** : VOTE un crédit de 4 000 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école maternelle de PUYMIROL pour les cinq élèves pierracais qui fréquentent cette structure pendant l'année scolaire 2019/2020.

**2019-32** : VOTE un crédit de 800 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école maternelle de ST CAPRAIS DE LERM pour l'élève pierracais qui fréquente cette structure pendant l'année scolaire 2019/2020.

**2019-33** : VOTE un crédit de 1 800 € au titre de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école maternelle de LAFOX pour les trois élèves pierracais qui fréquentent cette structure pendant l'année scolaire 2019/2020.

**2019-34** : ACCEPTE la réévaluation du taux de cotisation du contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour l'année 2020 demandée par la compagnie CNP, soit pour la couverture « Tous risques avec une franchise de 15 jours sur la maladie ordinaire » à un taux de 6,63 %.

**2019-35** : DECIDE d'adhérer à la convention « RETRAITE CNRACL » 2020-2022 mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne.

**2019-36** : DECIDE de modifier les prévisions budgétaires comme suit :

**FONCTIONNEMENT – RECETTES**

**CHAPITRE 73 – IMPÔTS ET TAXES**

**Article 73223** : Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales

- Crédits prévus au BP :	14 000 €
- Recettes prévisionnelles :	15 804 €
- Crédits à prévoir :	+ 1804 €

**CHAPITRE 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**

**Article 7478** : Autres organismes

- Crédits prévus au BP :	10 800 €
- Recettes prévisionnelles :	15 200 €
- Crédits à prévoir :	+ 4 400 €

## FONCTIONNEMENT – DEPENSES

### CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL

#### Article 6232 – Fêtes et cérémonies

- Crédits prévus au BP :	15 550 €
- Dépenses prévisionnelles :	16 810 €
- Crédits à prévoir :	+ 1 260 €

### CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS

#### Article 6218 – Autre personnel extérieur

- Crédits prévus au BP :	1 800 €
- Dépenses prévisionnelles :	7 526 €
- Crédits à prévoir :	+ 5 726 €

### CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

#### Article 6541 – Pertes sur créances irrécouvrables

- Crédits prévus au BP :	0 €
- Dépenses prévisionnelles :	100 €
- Crédits à prévoir :	+ 100 €

#### Article 6574 – Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé

- Crédits prévus au BP :	19 916 €
- Dépenses prévisionnelles :	25 634 €
- Crédits à prévoir :	+ 5 718 €

### CHAPITRE 022 – DÉPENSES IMPRÉVUES

- Crédits prévus au BP :	20 000 €
- Dépenses prévisionnelles :	8 608 €
- Crédits à prévoir :	- 11 392 €

### CHAPITRE 023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Crédits prévus au BP et DM1 :	7 400 €
- Dépenses prévisionnelles :	12 192 €
- Crédits à prévoir :	+ 4 792 €

## INVESTISSEMENT – RECETTES

### CHAPITRE 021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Crédits prévus au BP + DM1 :	7 400 €
- Recettes prévisionnelles :	12 192 €
- Crédits à prévoir :	+ 4 792 €

### CHAPITRE 13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES

#### Article 13251 – Groupement de collectivités GFP de rattachement

- Crédits prévus au BP + DM1 :	45 513 €
- Recettes prévisionnelles :	37 213 €
- Crédits à prévoir :	- 8 300 €

#### Article 1341 – Dotation d'équipement des territoires ruraux

- Crédits prévus au BP :	20 833 €
- Recettes prévisionnelles :	29 133 €
- Crédits à prévoir :	+ 8 300 €

#### Article 1342 – Amendes de police

- Crédits prévus au BP :	5 000 €
- Recettes prévisionnelles :	4 000 €
- Crédits à prévoir :	- 1 000 €

### CHAPITRE 45 – COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHÉE

#### Article 458212 – Opération pour compte de tiers

- Crédits prévus au BP :	33 510 €
- Recettes prévisionnelles :	32 082 €
- Crédits à prévoir :	- 1 428 €

## INVESTISSEMENT – DEPENSES

### CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

#### Article 2111 – Terrains nus

- Crédits prévus au BP : 14 000 €
- Dépenses prévisionnelles : 0 €
- Crédits à prévoir : - 14 000 €

#### Article 2121 – Plantation d'arbre et d'arbustes

- Crédits prévus au BP : 2 000 €
- Dépenses prévisionnelles : 0 €
- Crédits à prévoir : - 2 000 €

#### Article 21311 – Hôtel de ville

- Crédits prévus au BP : 34 264 €
- Dépenses prévisionnelles : 38 391 €
- Crédits à prévoir : + 4 127 €

#### Article 21312 – Bâtiments scolaires

- Crédits prévus au BP + DM1 : 16 044 €
- Dépenses prévisionnelles : 8 044 €
- Crédits à prévoir : - 8 000 €

#### Article 21318 – autres bâtiments publics

- Crédits prévus au BP + DM1 : 60 254 €
- Dépenses prévisionnelles : 53 127 €
- Crédits à prévoir : - 7 127 €

#### Article 2152 – Installation de voirie

- Crédits prévus au BP : 40 256 €
- Dépenses prévisionnelles : 55 048 €
- Crédits à prévoir : + 14 792 €

#### Article 2188 – Autres immobilisations corporelles

- Crédits prévus au BP : 10 206 €
- Dépenses prévisionnelles : 26 206 €
- Crédits à prévoir : + 16 000 €

### CHAPITRE 45 – COMPTABILITÉ DISTINCTE ATTACHÉE

#### Article 458112 : Opération pour compte de tiers

- Crédits prévus au BP : 20 307 €
- Dépenses prévisionnelles : 18 879 €
- Crédits à prévoir : - 1 428 €

Le Maire

